

CAMPAGNE D'AVANCEMENT A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

MODE OPERATOIRE SIMPLIFIE

Les candidatures pour l'accès à la classe exceptionnelle se font exclusivement au moyen de l'application I-Prof.


I - Accès à I-Prof :

L'accès à I-Prof se fait par le portail ARENA, en suivant les étapes décrites ci-dessous :

- Rendez vous à l'adresse <https://bv.ac-amiens.fr/iprof/> ;
- sélectionnez « accéder au portail Arena » ;
- saisissez, sur la page d'authentification qui s'est ouverte, votre identifiant et votre mot de passe ;
- cliquez sur « valider » ;
- dans le menu situé sur la gauche, sélectionnez « gestion des personnels »
- cliquez sur « i-prof enseignant » pour accéder à l'interface

II - Formulation de votre candidature :

1) Dans I-prof, sélectionnez l'onglet « Les Services », puis dans le menu déroulant sélectionnez la campagne « classe excep. Prof. Des écoles – 2017/2018 » et validez en cliquant sur « ok » (cf illustration ci-dessous)

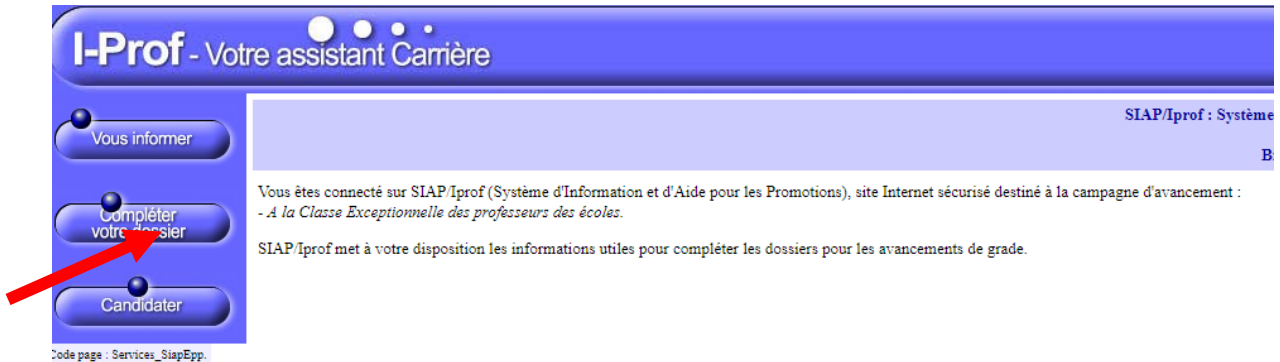


Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

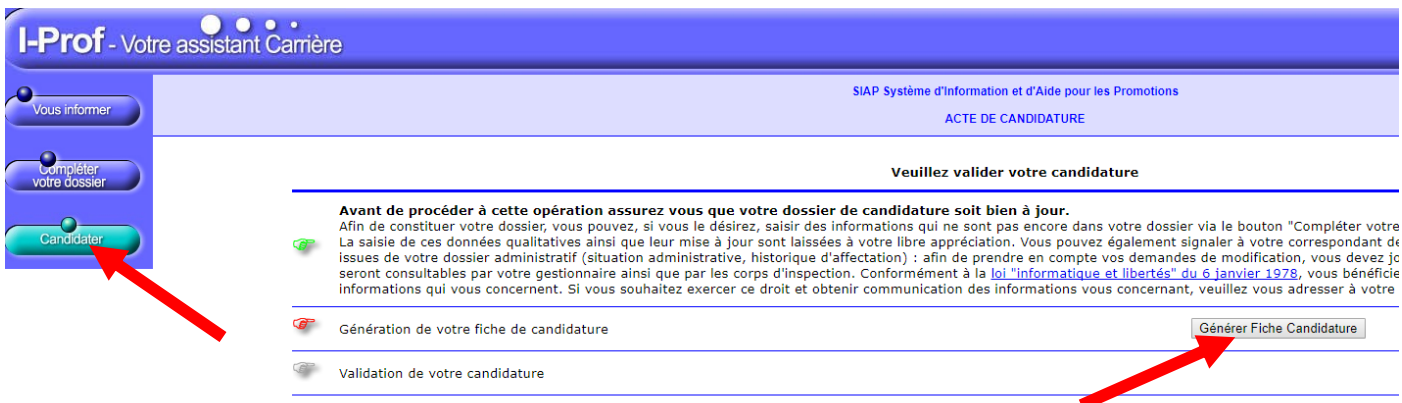
- Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-acadé
- Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour accéder à la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement. Accéder à la campagne
- Utilisez [SIAE](#) pour gérer vos rendez-vous de carrière. Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière
- Utilisez [SIAC](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats
- Utilisez [SIAD](#) pour vous informer sur le détachement.
- Utilisez [SIAT](#) pour saisir votre demande de mutation dans les COM.

© I-Prof V4

2) Vous pouvez ensuite, en sélectionnant l'option idoine du menu situé à gauche de l'écran (cf illustration ci-dessous) compléter votre dossier de candidature.



3) Lorsque votre dossier a été complété et vérifié par vos soins, vous pouvez valider votre candidature en sélectionnant l'onglet « candidater » (cf illustration ci-dessous) ; vous devez alors vérifier que votre fiche de candidature est complète en l'affichant à l'écran, en choisissant le bouton « générer fiche candidature »



Si votre fiche de candidature est complète, vous pouvez valider votre candidature au moyen de l'option « validation de votre candidature » ; si vous constatez une anomalie ou un manque sur votre fiche de candidature, vous pouvez apporter les modifications nécessaires à votre dossier en retournant sur l'onglet « compléter votre dossier » (cf étape 2 décrite ci-dessus).

Cette candidature est transmise de manière informatisée ; il n'y a pas lieu de l'adresser par courrier.